View this email in your browser



Bulletin d'information - novembre 2021

Télécharger la version pdf

<u>L'Association pour les Nations Unies</u> (APNU) est une association sans but lucratif de droit belge qui a pour objectif de permettre aux francophones de Belgique de s'informer et de s'exprimer sur les <u>Nations Unies</u> et leurs actions.

Chers membres et sympathisants,

Tout d'abord, nous souhaitons vous remercier pour votre fidélité et espérons que vous ayez passé de bons congés. Malgré cette période inédite, nous mettons tout en oeuvre pour conserver un lien étroit avec nos membres. Plusieurs conférences sont d'ailleurs prévues dans les prochains mois. Nous vous invitons donc à suivre attentivement l'actualité de l'APNU via le bulletin d'information, le site web www.apnu.be et les réseaux sociaux.

Nous souhaitons annoncer aux membres APNU que la prochaine **Assemblée générale** aura lieu le **24 janvier 2022 à 17h30**. Une invitation officielle vous sera envoyée ultérieurement. Seuls les membres en ordre de cotisation pourront y participer. Plus d'infos <u>ici</u>.









SOMMAIRE

À LA UNE

1. Point sur la COP26

• Que penser de la COP26 ? Un bilan mitigé ... une déception certaine

2. Conférences APNU

- Annonce : « La justice climatique dans ses divers aspects » (15/12/2021)
- Retour sur la conférence « Lutte contre les violences faites aux femmes, où en sommes-nous aujourd'hui ? » (24/11/2021)

JOURNÉES INTERNATIONALES

INFORMATIONS THÉMATIQUES

1. Brève : Actualité COVID-19

2. Brève : Écocides

ÉVÈNEMENTS À VENIR

À LA UNE



La COP26 est la 26ème conférence internationale sur le climat organisée par les Nations Unies du 1er au 12 novembre 2021. Il s'agit d'un sommet de haut niveau qui regroupe les États, des organisations régionales et des acteurs non étatiques pour discuter des questions climatiques.

Plus d'informations sur les différentes COP.



POINT SUR LA COP26 QU'EN PENSER ? UN BILAN MITIGÉ ... UNE DÉCEPTION CERTAINE

National Park Christine Van Nieuwenhuyse, Vice-présidente APNU

La COP 26 a eu lieu à Glasgow du 31 octobre au 12 novembre. Les 197 pays participant à la 26e Conférence des Nations unies sur le climat sont finalement parvenus à un accord sur la politique climatique mondiale.

Comme l'a dit le <u>Secrétaire Général des Nations Unies</u> à la fin de la conférence, « tous les objectifs de cette conférence n'ont pas été atteints mais nous avons quelques éléments de base pour progresser ». Il a également déclaré qu'il était temps de passer en mode d'urgence.

Rappelons les enjeux de cette COP 26.

1. Maintien de la limite de réchauffement sous 1,5°C

Les 197 pays réaffirment leur engagement à limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C et reconnaissent que l'impact du changement climatique sera moindre si cette augmentation est limitée à 1,5°C plutôt qu'à 2°C. C'est la première fois que la limitation du réchauffement de la planète à 1,5°C est présentée aussi clairement comme un objectif de la politique climatique mondiale.

Toutefois, les plans actuels nous mènent toujours sur une trajectoire d'augmentation de plus de 2,4 °C de réchauffement global. La prochaine étape est donc de se concentrer sur les actions à mettre en place pour y arriver. L'ambition des contributions nationales doit être considérablement renforcée dans les années à venir et les pays sont invités à en faire part dès l'année prochaine, lors de la COP 27 qui se tiendra en Egypte en 2022.

2. Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Dioxyde de carbone

Le dioxyde de carbone est considéré comme le principal responsable du réchauffement de la planète En termes d'engagements nationaux en matière de carbone, il y a eu de bonnes surprises, notamment de la part de l'Inde – actuellement l'un des plus gros pollueurs – dont le Premier ministre Narendra Modi a annoncé que son pays avait l'intention de produire la moitié de son électricité à partir d'énergies renouvelables d'ici 2030 et d'atteindre le statut d'émission nette zéro d'ici 2070. Cette initiative est significative et contraste fortement avec les faibles engagements en matière d'émissions pris par l'Arabie saoudite, deuxième producteur de pétrole de la planète, et par la Russie, deuxième fournisseur de gaz.

Méthane

Le méthane est également un puissant gaz à effet de serre, et les niveaux atmosphériques ont augmenté au cours de la dernière décennie. L'engagement - pris par une alliance de plus de 90 nations, représentant les deux tiers de l'économie mondiale - de réduire les émissions de méthane d'au moins 30 % par rapport aux niveaux actuels d'ici à 2030 est donc considéré comme une avancée importante, bien que tardive. Il est toutefois regrettable que la Chine, l'Inde et la Russie ne se soient pas engagées à réduire leurs émissions de méthane.

3. 100 milliards de dollars d'aide par an promis du Nord vers le Sud

L'aide financière aux pays pauvres fut l'un des grands sujets de discorde et d'échec de cette conférence alors que ces pays sont pour la plupart les moins responsables du réchauffement mais qu'ils en paient le plus lourd tribut. L'engagement pris en 2011 à la COP 17 d'atteindre progressivement une aide de 100 milliards de dollars par an en 2020 est loin d'avoir été respecté et les pays vulnérables n'ont obtenu à Glasgow que l'engagement précaire que ce montant serait atteint en 2025. Le déficit énorme pour atteindre le total de 500 milliards prévus d'ici là ne sera donc pas comblé. Il reste cependant un point positif : c'est que les pays riches se sont engagés à doubler le financement de l'adaptation.

4. Sortie des énergies fossiles

L'accord sur les énergies fossiles évoque, explicitement, l'élimination progressive du charbon et des combustibles fossiles, bien qu'aucune date précise ne soit mentionnée. C'est cependant une première reconnaissance, dans un texte onusien sur le climat, du rôle central des combustibles fossiles dans la crise climatique.

a. Sortie du charbon

Les gaz à effet de serre produits par la combustion du charbon sont les principaux responsables du changement climatique. Sevrer le monde du charbon est considéré comme essentiel pour limiter la hausse des températures sur la planète. Un engagement non contraignant a été signé visant à éliminer progressivement les centrales électriques au charbon et à arrêter la construction de nouvelles centrales.

Parmi les signataires de cet engagement non contraignant figurent de grandes banques et 46 pays ... dont 23 s'engagent à mettre fin au charbon pour la première fois. Si cet accord est une bonne nouvelle, l'absence de celui-ci de l'Australie, de l'Inde, des États-Unis et de la Chine l'est moins.

b. Arrêt des subventions aux énergies fossiles

Plusieurs pays (dont l'Italie, le Canada, les États-Unis et le Danemark) ont décidé d'arrêter de subventionner les énergies fossiles au profit des énergies renouvelables. Cela constitue 17,8 milliards de dollars par an d'aides publiques qui seront redirigés vers la transition énergétique.

5. Arrêt de la déforestation

L'abattage des forêts contribue au changement climatique parce qu'il appauvrit la couverture forestière, qui est essentielle pour absorber le dioxyde de carbone. Or selon WWF, les forêts continuent à être abattues à un rythme effrayant de « 30 terrains de football par minute ».

L'accord visant à mettre un terme à ce niveau stupéfiant de déforestation a été l'un des points forts de la COP 26. Dans le cadre de cet accord, les dirigeants de plus de 120 pays, représentant environ 90% des forêts ont convenu de stopper et d'inverser la déforestation d'ici à 2030. Le Brésil, la Colombie, le Canada et l'Indonésie figurent parmi les signataires.

Toutefois, il faut se rappeler qu'un précédent accord international signé en 2014, n'avait pas réussi à ralentir la déforestation de quelque manière que ce soit. Au-delà des mots, une fois encore ce sont des actions concrètes qui sont attendues.

6. Accord sur les marchés carbone enfin finalisé

Un des principaux résultats de la COP 26 est l'accord sur les marchés carbone régis par l'article 6 de l'Accord de Paris (COP 21) qui rendra enfin cet Accord pleinement opérationnel. Il devrait permettre d'éviter le double comptage, mais un mécanisme de surveillance est absolument nécessaire.

En conclusion, si les accords notamment sur le méthane, le charbon et la déforestation sont de bonnes nouvelles, l'absence de certains pays d'initiatives majeures l'est moins et les plans d'actions pour arriver à maintenir le réchauffement climatique à 1,5 degré restent la priorité majeure, à laquelle les Etats doivent s'atteler immédiatement.

Regrettons enfin que la Belgique se soit présentée à Glasgow sans un accord climat finalisé, les négociations entre les régions sur la répartition des objectifs belges n'ayant toujours pas abouti. Ceci devrait être une priorité pour nos gouvernements.



Conférence APNU

L'APNU organise sa prochaine conférence sur la justice climatique dans ses divers aspects.

Quand ? Le 15 décembre à 18h (accueil 17h30)

Où ? À la Fondation Universitaire, Rue d'Egmont 11, 1000 Bruxelles

■ INSCRIPTION GRATUITE

Le réchauffement climatique aura des effets dramatiques pour toute la planète, mais ses effets seront inéquitablement répartis. Les événements climatiques affecteront principalement une série de pays en développement. Les populations vivant de l'agriculture, dans les pays à faible revenus, qui sont largement tributaires du climat, seront les premières touchées, avec comme conséquences possibles l'aggravation de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, des déplacements de population et des migrations forcées, ainsi que l'augmentation des risques de conflit.

La part des pays les plus pauvres dans les émissions cumulées de gaz à effet de serre ne représente pourtant qu'une fraction de celles des pays industrialisés. Alors que les 10% les plus riches de la population mondiale sont responsables de la moitié du total des émissions de CO2, la crise climatique affecte en priorité les 50 % les plus pauvres qui ne sont responsables que de 10 % des émissions. On estime que l'empreinte carbone du 1% le plus riche de la population mondiale monde représente en moyenne 175 fois celle des 10% les plus pauvres.

Même dans les pays développés, les mesures adoptées pour lutter contre le changement climatique peuvent se traduire, dans un premier temps, par un coût relativement élevé ou discriminant pour les personnes démunies ou ne bénéficiant que d'un revenu modeste. Plusieurs **recours en justice** ont récemment été intentés, avec succès, pour enjoindre des gouvernements à mettre en œuvre leurs obligations internationales en matière de climat.

Comment intégrer ces divers défis dans les politiques et les actions en faveur du climat ?

Le sujet sera présenté par :

- François Gemenne, professeur, géopolitique de l'environnement, ULB
- Céline Nieuwenhuys, secrétaire générale, Fédération des Services sociaux
- **Delphine Misonne**, professeur, droit, gouvernance et développement durable, Université Saint-Louis

La conférence sera modérée par **Thierry Lucas**, Senior Policy Coordinator, Bureau du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).



« Lutte contre les violences faites aux femmes : où en sommes-nous aujourd'hui ? »

À la veille de la Journée internationale pour l'élimination de la violence a l'égard des femmes, le 25 novembre, l'APNU a organisé une conférence sur l'état de la lutte contre les violences à l'égard des femmes.

Plus que jamais, il est important d'agir, de réagir, pour lutter contre ces violences chaque jour de l'année, et plus encore suite à cette période de confinement qui a été si délicate pour les victimes. L'APNU a tenu a souligner l'importance de cette journée en organisant une conférence sur le sujet.t

Que faut-il retenir de la conférence ?

Les violences faites aux femmes représentent un obstacle majeur à l'égalité des genres. Le 24 novembre dernier, dans le cadre d'une conférence organisée par l'APNU, nous avons eu le plaisir d'accueillir quatre expertes en matière de violences faites aux femmes : la Secrétaire d'État à l'égalité des genres Sarah Schlitz, la Directrice du Bureau ONU Femmes à Bruxelles Dagmar Schumacher, la Directrice Policy & Campaigns du Lobby Européen des Femmes Claire Fourçans et l'ancienne juge à la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) Françoise Tulkens.

Leurs interventions ont permis de mettre en avant les progrès et obstacles en matière de prévention et lutte contre les violences faites aux femmes, et notamment de rappeler l'importance de l'instrument juridique le plus ambitieux à ce jour dans ce domaine : la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite Convention d'Istanbul.

Cet instrument contraignant, ratifié par la Belgique en 2016, est indispensable dans la lutte contre les violences mais demeure à l'échelle européenne encore largement ignoré. Deux aspects inédits ressortent de cette convention : la violence à l'égard des femmes, de nature structurelle, est reconnue comme étant une violation des droits fondamentaux, et cette violence doit être considérée comme une discrimination sur base du genre. Cette convention met en œuvre une approche novatrice, dite des « quatre P » combinant des mesures pour la Prévention de la violence, la Protection contre la violence, la Poursuite des auteurs de violence et la mise en œuvre de Politiques intégrées.

Cette conférence, qui a eu lieu à la veille de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes (proclamée en 1999 par l'Assemblée générale de l'ONU), a aussi permis de mettre en avant les efforts de la Belgique dans ce domaine. En effet, vendredi dernier, le gouvernement fédéral a adopté un plan ambitieux et mesurable : le Plan d'action national 2021-2025, « Zéro

A l'échelle mondiale, les initiatives d'ONU Femmes sont nombreuses, comme les projets Spotlight (« un partenariat mondial pluriannuel entre l'Union européenne et les Nations Unies visant à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles d'ici 2030 »[2]) ou HeforShe (« HeForShe est une invitation adressée aux hommes et à toutes les personnes, quelle que soit leur identité de genre, à se déclarer solidaires des femmes afin de créer une force vive, visible et unie en faveur de l'égalité des sexes. »[3]). Le Lobby Européen des femmes a également recommandé que l'Union européenne ratifie la Convention d'Istanbul, afin de donner un signal fort aux pays qui ne l'ont pas encore ratifiée ou mise en œuvre.[4] Comme nous l'a rappelé l'ancienne juge à la CEDH Françoise Tulkens, les jugements européens démontrent que les femmes subissent encore et toujours de nombreuses formes de violences : en détention, durant leur parcours migratoire, de la part de leur (ex-)partenaire, etc.

Les violences faites aux femmes sont aujourd'hui un véritable fléau mondial, présent dans toutes les couches de la population. La lutte contre ces violences continue et la relève est assurée : dimanche, entre 5000 et 8000 personnes étaient à Bruxelles pour manifester contre les violences !

- [1] https://sarahschlitz.be/le-plan-daction-national-de-lutte-contre-les-violences-basees-sur-le-genre-2021-2025-a-ete-adopte-ce-vendredi-26-novembre-2021/
- [2] https://www.spotlightinitiative.org/fr/notre-mission
- [3] https://www.heforshe.org/fr/movement
- [4] https://www.coe.int/en/web/conventions/full-list?module=signatures-by-treaty&treatynum=210



Rappel des chiffres marquants!



- 1 femme sur 3 dans le monde a subi des violences physiques et/ou sexuelles à un moment donné dans sa vie, le plus souvent de la part d'un partenaire intime.
- Chaque jour, 137 femmes sont tuées par un membre de leur famille.
- Moins de 40% des femmes qui subissent des violences demandent de l'aide sous une forme ou une autre.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter le site d'ONU Femmes.

JOURNÉES INTERNATIONALES

Les <u>journées internationales ONU</u> sont l'occasion d'informer le public sur des thèmes liés à des enjeux majeurs. Elles sont proposées à l'Assemblée générale de l'ONU par les États Membres. Certaines sont aussi créées par des institutions spécialisées de l'ONU pour attirer l'attention du public sur des sujets plus précis. En voici quelques-unes pour novembre :



- 2 novembre <u>Journée internationale de la fin de l'impunité des crimes contre les journalistes</u>:
 protéger la liberté d'expression. Entre 2006 et 2020, plus de 1 200 journalistes ont été tués dans le monde et près de 9 cas sur 10 n'ont pas été élucidés.
- 19 novembre <u>Journée mondiale des toilettes</u>: insister sur l'importance des services sanitaires élémentaires. Aujourd'hui, 3,6 milliards de personnes dans le monde ne disposent pas d'installations convenables. L'Inde est le pays le plus touché avec des dizaines de millions de personnes qui n' ont pas accès à des latrines. Un enjeu lourd aux conséquences sanitaires, mais aussi sécuritaires, particulièrement pour les femmes.
- 20 novembre <u>Journée mondiale de l'enfance</u>: promouvoir le respect et les droits des enfants. De nombreux monuments emblématiques se sont éclairés ans le monde aux couleurs d'UNICEF pour

soutenir cette journée. #GoBlue

• 29 novembre <u>Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien</u> : sensibiliser aux

conditions du peuple Palestinien.

--- Cette journée a été établie par les Nations unies pour marquer l'anniversaire de la résolution 181 qui

est le Plan de partage de la Palestine. À cette occasion, nous nous sommes entretenu avec le médecin

palestinien, Dr Izzeldin Abuelaish, celui que l'on nomme le « médecin de la paix » qui a annoncé la

création, à Bruxelles, de la branche Européenne de « Daughters for Life ».

Convaincu que l'éducation, et plus particulièrement l'éducation des femmes, est un outil puissant pour

lutter contre toutes les formes de violence et la clé d'une paix durable, le Dr Abuelaish a créé la Fondation

Daughters for Life, en mémoire de ses trois filles et de sa nièce tuées pendant l'offensive israélienne «

Plomb durci » sur Gaza en 2009. Sa fondation collabore avec des établissements d'enseignement

supérieur et universitaire pour offrir des bourses d'étude à des jeunes filles au parcours scolaire

prometteur résidant au Moyen-Orient.

Aujourd'hui, Daughters For Life Europe formule un appel à collaboration aux universités belges et

européennes afin de les associer à un projet porteur de sens et d'espoir pour les femmes et pour la paix.

L'Université d'Anvers a déjà répondu présent, avec une première étudiante attendue d'ici septembre

2022. Gageons que d'autres suivront dans les prochains mois.

INFORMATIONS THÉMATIQUES

BRÈVE: ACTUALITÉ COVID-19

Vers un accord mondial de prévention et de lutte contre les futures pandémies ?

Alors que le monde est toujours en proie à un virus qui a tué plus de 5 millions de personnes, les États

Membres de l'OMS se sont réunis en session extraordinaire du 29 novembre au 1er décembre pour

entamer la négociation d'un instrument international permettant de mieux se préparer et de mieux

prévenir les menaces de pandémies futures. Les États-Unis et quelques autres pays, dont l'Inde et le

Brésil, ont été difficiles à convaincre, mais se sont ralliés en dernière minute aux discussions.

Une initiative quasi inédite puisqu'il s'agit de la plus importante négociation de l'histoire de l'OMS après celle ayant abouti à la convention-cadre pour la lutte anti-tabac.

Les objectifs d'un tel instrument seraient de permettre au monde d'agir collectivement pour la prévention, la préparation et la réponse à la prochaine pandémie, d'assurer un accès équitable aux contre-mesures pandémiques et de soutenir la coordination mondiale par le biais d'une gouvernance mondiale de la santé publique et de renforcer le rôle de l'OMS.

- Plus d'informations sur cet accord accord mondial sur les pandémies.
- Plus d'informations sur le variant Omicron.



BRÈVE: CRIMINALISATION DE L'ÉCOCIDE

Un mouvement mondial pour la justice climatique.

Le 27 Octobre dernier, la Commission des Relations Extérieures du Parlement fédéral belge a voté une proposition de résolution en faveur de la criminalisation de l'écocide au niveau national et international. C'est une première victoire. En effet, si l'écocide était reconnu comme crime, cela contribuerait à stopper la destruction de la planète. Cela encouragerait également les entreprises et les gouvernements à adopter un mode de fonctionnement plus respectueux de la nature et de l'humanité.

La destruction des écosystèmes par certaines des plus grandes entreprises du monde n'étant pas considéré comme un crime au niveau mondial reste largement tolérée : une entreprise peut demander à son gouvernement une licence (permis de pêche, d'exploitation forestière etc..), l'obtenir et produire une destruction environnementale à grande échelle sans répercussion. L'action du Parlement est une nouvelle étape dans l'action entamée par la Belgique en faveur de la reconnaissance du crime d'écocide.

La Belgique a prévu dans son accord de gouvernement l'inclusion de l'écocide dans son code pénal. Un comité d'experts mis en place par le ministre de la Justice rendra son avis fin 2021, début 2022. La reconnaissance de l'écocide en tant qu'infraction au niveau national serait une étape importante car elle constituerait un outil supplémentaire pour obliger les responsables de dommages environnementaux à rendre des comptes

En juin 2021, un groupe d'experts indépendants s'était mis d'accord sur une définition de l'"écocide" comme étant "des actes illicites ou gratuits commis en sachant qu'il y a une forte probabilité que ces actes causent des dommages graves, étendus ou à long terme à l'environnement". Cette définition a été proposée en tant qu'amendement au Statut de Rome, traité international qui a créé La Cour Pénale Internationale (CPI) et définit ses compétences. Si cette définition venait à être adoptée par la CPI, alors l'écocide représenterait le **cinquième** crime sur lequel elle pourrait exercer un pouvoir juridictionnel, au même titre que le génocide, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, ainsi que les crimes d'agression.

Retrouvez l'article rédigé par Bénédicte Frankinet sur le sujet dans le <u>bulletin de février 2021</u> de l'APNU.



15 DÉCEMBRE (18H00)

Conférence : justice climatique (info)















Christine Van Nieuwenhuyse Vice-Présidente de l'APNU

© 2021 Association pour les Nations Unies (APNU), All rights reserved.

Vous recevez ces courriers électroniques afin que nous puissions vous tenir au courant des activités de l'APNU et de l'actualité des Nations Unies.